

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil seize, le quatorze novembre. La commune de Saint Seurin de Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le lundi vingt et un novembre deux mil seize en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Travaux Salle des Fêtes - Mairie
- Présentation de la charte « zéro pesticide »
- Modification des statuts CDC
- PLUI
- Aménagement stationnement bus école
- Participation transport scolaire RPI 2015/2016
- Autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2016
- Augmentation des loyers conventionnés au 01/01/2017
- Organisation vœux 2017
- Questions diverses

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016

PRESENTS : M. VIGOUROUX - MME POINTET – M. CHIARADIA – MMES BIASOTTO – VASSEAUD - M. LACOSTE – MMES LEBLOND - DELBARY - MM BOURNET - SEGATTO-AGOSTINI – BATTISTON

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane puis Mme POINTET Dominique

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 24 octobre 2016.**

TRAVAUX SALLES DES FÊTES - MAIRIE

Monsieur le Maire présente la fiche conseil élaborée par l'ATD portant sur l'accessibilité de la Mairie, de la Salle des Fêtes, l'amélioration thermique et phonique de la Salle des Fêtes. Il présente également le tableau estimatif du montant des travaux.

La totalité des travaux sont présentés en un seul projet pour suivre les nouvelles directives du département quant à l'octroi de subventions. Ces travaux concernent deux lignes de financement : l'aide aux communes et l'accessibilité.

Les travaux suivants sont évoqués :

- pour la salle des fêtes : l'accessibilité (WC, accès scène, cheminement), le sas d'accès (isolation phonique et acoustique), l'amélioration acoustique, le changement du dispositif de chauffage.

- pour la mairie : l'aménagement et l'accès handicap de l'accueil du secrétariat de mairie, les portes d'accès à la mairie, les sanitaires de la salle de mariage, l'électricité de l'étage, les huisseries des fenêtres de l'étage.

Le total du projet se monte à 57 789 € HT. Le montant des subventions attendues s'élève à environ 60%.

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des contraintes d'aménagement présentées par l'ATD, notamment les obligations de permis de construire et l'intervention d'un architecte (coût supplémentaire d'environ 3000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'ensemble des travaux indiqués ci-dessus et charge Monsieur le Maire de prendre rendez-vous avec un architecte.

Concernant le parquet de la salle des fêtes, Monsieur le Maire présente le devis reçu de l'entreprise Bortolini. Le montant s'élève à 8 966,50 € HT (10 759,80 € TTC). Le Conseil Municipal souhaite attendre.

PRÉSENTATION DE LA CHARTE « ZÉRO PESTICIDE »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour pouvoir contractualiser avec le département par le biais du contrat d'objectifs cantonal 2016-2020 il y a lieu de s'engager dans le processus de signature de la charte zéro pesticide. Après présentation, la discussion s'engage, notamment sur les solutions à trouver pour entretenir le cimetière. Il devient plus difficile de garder le lieu parfaitement propre.

MODIFICATION DES STATUTS CDC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la modification des statuts communautaires pour intégrer ou préciser l'exercice des compétences exercées ci-après ; au niveau de l'intérêt communautaire :

Au 8.2.4 Assainissement :

Vu les investissements importants à réaliser par les communes et les baisses des financements directs, il propose de transférer la compétence de la gestion de l'assainissement collectif à la Communauté de Communes par l'ajout de la phrase « **et Gestion de l'assainissement collectif (fonctionnement et investissement)** »

Au 8.3.5 Construction et aménagement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :

Il propose de préciser la création d'un terrain multisports sur chaque commune du territoire par l'ajout de la phrase « **Création de terrains multisports** ».

Monsieur le Maire ajoute que les statuts communautaires ont dû être mis en cohérence avec la Loi NOTRe et il donne lecture du projet de statuts modifiés pour une intégration à la date du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le projet de statuts proposé ci-dessus.

PLUI

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de zonage pour la commune de Saint Seurin de Prats. Celui-ci fait apparaître les zones urbanisées et à urbaniser, les zones naturelles et agricoles ainsi qu'une zone NY (Secteur lié à une activité industrielle situé en zone naturelle ou à risque).

AMÉNAGEMENT STATIONNEMENT BUS ÉCOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés de circulation lorsque le bus de l'école stationne. Après avoir consulté le service départemental du Transport Scolaire, il propose de retirer les barrières de sécurité pour permettre un meilleur stationnement du bus. Ces barrières seront remplacées de manière à garantir la sécurité des usagers. M. CHIARADIA s'interroge sur la conformité de cet aménagement vis à vis du plan « Vigipirate » et s'inquiète du possible non respect des usagers quant à la zone de stationnement interdit qui serait délimitée au sol. Monsieur SEGATTO-AGOSTINI insiste sur la nécessité d'améliorer la circulation

21h 55 : Après le départ de M. CHIARADIA, Mme POINTET est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal accepte l'aménagement proposé.

PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE RPI 2015/2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est pas possible d'aborder ce point, le Conseil Général n'ayant pas transmis les éléments nécessaires à ce jour.

AUTORISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À HAUTEUR DE 25 % DES CRÉDITS OUVERTS EN 2016

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal, de faire application de cet article à hauteur de 17 684 € (< 25 % x 70 737 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

AUGMENTATION DES LOYERS CONVENTIONNÉS AU 01/01/2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu comme chaque année au 1^{er} janvier, de réviser le montant du loyer de 4 logements situés 9 et 11 route du Périgord et 1 et 3 rue de la Maréchalerie, en fonction de la variation de l'indice de référence du 2^{ème} Trimestre 2016.

L'indice de référence étant stable sur un an, les loyers ne seront pas augmentés pour cette année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les loyers.

ORGANISATION VŒUX 2017

Madame BIASOTTO présente les devis du buffet des vœux 2017. Deux traiteurs ont été contactés. Monsieur ROBERT est choisi, offrant le meilleur rapport qualité prix. Il est également décidé de servir une marquise pour la boisson.

Le montant de la prestation de Monsieur ROBERT s'élève à 1 050 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- **PANNEAUX DISTILLERIE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les propriétaires de la distillerie demandent la mise en place de panneaux « sortie de camions » aux abords de l'entreprise afin de sécuriser le trafic sur la Route du Périgord.

- **PARTICIPATION FÊTE CANTONALE**

Madame Sophie VASSEAUD propose de convenir d'une date pour une réunion sur le thème du char pour la fête cantonale 2017. Elle propose également d'inviter les administrés à cette réunion.

- **BIBLIOTHÈQUE**

Madame Odile LEBLOND informe le Conseil Municipal que la bibliothèque départementale qui nous prête des livres impose des règles contraignantes pour continuer ce service. Elle demande au Conseil Municipal de ne pas renouveler la convention qui la lie au Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas reconduire la convention.

- **COFFRETS DE NOËL PERSONNES AGÉES**

Madame Odile LEBLOND propose d'acheter des chocolats et friandises pour confectionner, avec Madame Françoise DELBARY, les coffrets elles-mêmes.

Le Conseil Municipal accepte et décide de reconduire la même somme que l'an dernier pour cette opération.

Séance levée à 22 h 35

Le Maire,